DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPAUX IMPACTS NEGATIFS DES DECISIONS D’INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

DWS Investment S.A.

30 juin 2026



Résumé

DWS Investment S.A. (code LEI 549300L70BS183Y6ML67) – DWS – membre du groupe DWS[1], prend en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration est la déclaration consolidée des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité de DWS Investment S.A.

La présente déclaration relative aux principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les facteurs de durabilité tels que définis dans le règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement SFDR) désignent les questions environnementales, sociales et liées aux employés, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la lutte contre les pots-de-vin. Les principaux impacts négatifs désignent les effets négatifs des décisions d'investissement sur ces facteurs de durabilité.

Par la présente déclaration, DWS publie - conformément au règlement délégué (UE) 2022/1288 du règlement relatif à la communication d'informations (« règlement délégué ») - les principaux effets négatifs de ses décisions d'investissement dans des sociétés émettrices, des États souverains et des organisations supranationales, et des actifs immobiliers, ainsi que des informations sur leur identification et leur hiérarchisation, sur les mesures prises au cours de la période de référence susmentionnée et sur les mesures prévues pour la période de référence suivante afin d'éviter ou de réduire les principaux effets négatifs identifiés.

DWS mesure les principaux impacts négatifs au moyen des indicateurs suivants, tels que définis par le règlement délégué :

- 14 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs applicables aux investissements dans les entreprises détenues en portefeuille,
- 2 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs applicables aux investissements dans des États souverains et des institutions supranationales,
- 2 indicateurs obligatoires des principaux impacts négatifs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers,
- 2 autres indicateurs des principaux impacts négatifs applicables aux investissements dans les entreprises détenues en portefeuille, à savoir les « Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone » et le « Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme ».

Les impacts divulgués ainsi que les mesures prises et prévues concernent les produits financiers suivants relevant du règlement relatif à la communication des informations (à savoir les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM[2]), les fonds d'investissement alternatifs (FIA[3]) et les mandats de gestion de portefeuille[4]), en fonction de leur politique d'investissement sous-jacente :

- Fonds d'investissement à gestion active (OPCVM et fonds d'investissement alternatifs) et mandats de gestion de portefeuille – les « activités de gestion active de portefeuille » couvrent toutes les grandes catégories d'actifs, y compris les actions, les titres à revenu fixe, les liquidités, les fonds d'investissement et les investissements alternatifs sous la forme d'investissements négociables ;

[1] Le terme « groupe DWS » désigne DWS Group GmbH & Co. KGaA et ses filiales, c'est-à-dire toutes les sociétés dont DWS Group GmbH & Co. KGaA est la société mère directe ou indirecte avec des participations majoritaires (parts de capital ou de vote de plus de 50 %), y compris les succursales et les bureaux de représentation.

[2] OPCVM désigne les organismes de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle que modifiée périodiquement.

[3] Fonds d'investissement alternatifs conformément à la directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, telle que modifiée périodiquement.

[4] Gestion de portefeuille (telle que définie dans la directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée périodiquement) désigne la gestion discrétionnaire et individualisée de portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers, dans le cadre d'un mandat donné par le client.

- Fonds d'investissement à gestion passive (OPCVM) – les « activités de gestion passive de portefeuille » couvrant toutes les principales catégories d'actifs ;
- Fonds d'investissement (FIA) détenant des actifs illiquides tels que les biens immobiliers, la dette privée et les infrastructures – les « activités illiquides ».

DWS prend en compte, c'est-à-dire identifie, hiérarchise et traite les principaux indicateurs d'impact négatif par le biais de la stratégie globale de développement durable du groupe DWS. Cette stratégie, ainsi que les exigences réglementaires et les évolutions du marché, définissent les priorités stratégiques qui sont mises en œuvre par le biais de politiques et de cadres pour les produits financiers de DWS.

Plus précisément, DWS prend en compte les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement par le biais (1) de sa stratégie en matière de gamme de produits, (2) des politiques du groupe DWS, (3) des pratiques d'exclusion au niveau du portefeuille ou de l'indice et (4) des activités de gestion. Le degré d'application de ces mesures aux produits financiers de DWS dépend de la stratégie d'investissement du produit financier concerné ou de l'accord de tiers (par exemple, des clients). En ce qui concerne le point (4), DWS agit également en tant que propriétaire actif en exerçant ses droits de vote au nom de ses clients et en engageant un dialogue avec les entreprises détenues en portefeuille sur divers sujets liés au développement durable, tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les droits de l'homme.[5]

Les produits pour lesquels DWS a confié la gestion de portefeuille à un tiers externe sont inclus dans les données relatives aux principaux effets négatifs publiées pour la période de référence susmentionnée. Toutefois, la prise en compte des principaux impacts négatifs de ces produits peut également refléter les points de vue et les pratiques de gestion du gestionnaire de portefeuille externe.

La prise en compte des principaux impacts négatifs dans le processus d'investissement est étayée par la disponibilité de données sur les impacts négatifs attribués aux investissements existants et prévus. Afin de déterminer les principaux impacts négatifs de ses investissements dans des émetteurs cotés, ainsi que dans des entités souveraines et supranationales, DWS utilise des données provenant de plusieurs fournisseurs de données, de sources publiques et/ou d'évaluations et de recherches internes à DWS. La qualité des données est garantie par la sélection de plusieurs données, car les divergences peuvent être identifiées à un stade précoce en comparant les données des différents fournisseurs. Pour les biens immobiliers, les sources de données dépendent de chaque indicateur des principaux impacts négatifs et comprennent les certificats de performance énergétique, les factures des services publics et les informations fournies par les gestionnaires immobiliers tiers. Pour les parties des activités illiquides qui investissent dans des entreprises ou des projets, DWS obtient des données sur les principaux impacts négatifs en communiquant activement avec ses entreprises détenues en portefeuille. Malgré les efforts déployés pour maximiser la couverture des données publiées dans la présente déclaration relative aux principaux impacts négatifs, des limites subsistent en ce qui concerne la disponibilité des données. DWS s'efforce d'améliorer davantage la disponibilité des données, par exemple en consultant activement ses entreprises détenues en portefeuille.

En comparant les principaux impacts négatifs entre les périodes sous revue, il est possible d'observer des variations, tant à la hausse qu'à la baisse. Ces mouvements ont été principalement motivés par des changements méthodologiques dans la mesure des impacts, des changements dans les principaux impacts négatifs des sociétés ou des investissements du portefeuille, une couverture accrue des données et des changements dans la répartition des investissements des produits. Ces facteurs limitent la comparabilité des données entre les périodes sous revue. Il est nécessaire de continuer à surveiller l'évolution des principaux impact négatifs au fil du temps afin d'évaluer leur cohérence et leur pertinence.

De manière générale, en tant que fiduciaire, DWS prend toutes les décisions d'investissement au mieux des intérêts de ses clients, en tenant compte des risques importants et de la politique d'investissement spécifique au produit. Les principaux impacts négatifs ne l'emporteront donc pas automatiquement sur d'autres facteurs pertinents, en particulier pour les produits financiers gérés spécifiquement pour des clients individuels.

[5] DWS Investment GmbH exerce des activités d'engagement avec des entreprises concernant les actifs détenus dans son portefeuille, ainsi que des actifs gérés par DWS Investment S.A., DWS International GmbH et DWS CH AG. Sont concernés également des actifs pour lesquels la gestion de portefeuille est sous-déléguée à d'autres entités. Ne relèvent pas des activités d'engagement de DWS Investment GmbH les portefeuilles dont la gestion est sous-déléguée par DWS Investment Management Americas, Inc. ("DIMA"), DBX Advisors L.L.C . ("DBX"), RREEF America L.L.C. ("RREEF") à DWS Investment S.A., DWS Investment GmbH, DWS International GmbH ou DWS CH AG.